

CCAG — Fournitures courantes et services

Texte annoté

De Bernard-Michel Bloch



Le document de référence annoté pour le praticien

Le nouveau cahier des clauses administratives générales de fournitures courantes et services a été approuvé par arrêté du 30 mars 2021.

L'objectif des pouvoirs publics a été de faire des CCAG des outils au service de l'efficacité de la commande publique en favorisant un meilleur accès des PME aux marchés, une plus grande prise en compte des préoccupations sociales et environnementales, une plus forte intégration de la dématérialisation et des questions de protection des données personnelles, ainsi qu'un renforcement du contradictoire dans les relations contractuelles et la valorisation des modes de règlement amiable des différends.

Le texte intégral est à jour des arrêtés des 30 septembre 2021 et 29 décembre 2022. Le premier apporte des corrections de pure forme (rectification de références dans certains renvois d'articles et déplacement de paragraphes à l'intérieur d'un même article, notamment). Le second a modifié le deuxième alinéa de l'article A. 11.1 en augmentant de 20 à 30 % le taux de l'avance prévu à l'article R. 2191-10 du Code de la commande publique. Les annotations permettent de bien comprendre les liens entre le CCAG, le Code de la commande publique et les autres codes.

Cette cinquième édition apporte des précisions sur l'orientation de la jurisprudence en matière de vente et de vices cachés, et sur l'incidence de clauses de réserve de propriété.

Les différents délais impartis à l'acheteur et au titulaire du marché sont indexés et les plus importants sont récapitulés dans une table figurant en fin de volume. Les termes importants sont explicités. Les tables de concordance entre l'ancien CCAG et le nouveau figurent en fin de volume.

Ancien avocat au Barreau de Paris, puis des Hauts-de-Seine, **Bernard-Michel Bloch** a su développer une approche pragmatique des questions relatives à la commande publique, grâce à ses nombreux contacts avec les collectivités territoriales et les entrepreneurs privés. Il est également l'auteur du *Code de la commande publique commenté* et du *CCAG-Travaux – Texte annoté*, tous publiés aux éditions Berger-Levrault.



Parution : 31 août 2023

Collection : Les codes

Broché : 160 p. | 16 x 24 cm

Prix : 35 € TTC

Réf. 121911

ISBN : 978-2-7013-2251-3

Sommaire

Index général

Présentation

Préambule

Chapitre 1^{er} – Généralités

Article 1^{er} – Champ d'application

Article 2 – Définitions

Article 3 – Obligations générales des parties

Article 4 – Pièces contractuelles

Article 5 – Confidentialité – Protection des données personnelles – Mesures de sécurité

Article 6 – Protection de la main-d'œuvre et conditions de travail

Article 7 – Protection de l'environnement, sécurité et santé

Article 8 – Réparation des dommages

Article 9 – Assurances

Chapitre 2 – Prix et règlement

Article 10 – Prix

Article 11 – Précisions sur les modalités de règlement

Article 12 – Règlement en cas de groupement d'opérateurs économiques ou de sous-traitance

Chapitre 3 – Délais

Article 13 – Délai d'exécution

Article 14 – Pénalités

Article 15 – Primes

Chapitre 4 – Exécution

Article 16 – Développement durable

Article 17 – Lieux d'exécution

Article 18 – Matériels, objets et approvisionnements confiés au titulaire

Article 19 – Aménagement des locaux destinés à l'installation du matériel objet du marché

Article 20 – Stockage, emballage, transport et gestion des déchets

Article 21 – Livraison

Article 22 – Surveillance en usine

Article 23 – Prestations supplémentaires ou modificatives

Article 24 – Suspension des prestations en cas de circonstances imprévisibles

Article 25 – Clause de réexamen

Article 26 – Données indispensables à l'exécution d'une mission de service public

Chapitre 5 – Constatation de l'exécution des prestations – Garantie – Maintenance

Article 27 – Opérations de vérification

Article 28 – Déroulement des opérations de vérification

Article 29 – Décisions après vérification

Article 30 – Admission, ajournement, réfaction et rejet

Article 31 – Transfert de propriété

Article 32 – Maintenance des prestations

Article 33 – Garantie

Chapitre 6 – Propriété intellectuelle

Article 34 – Définition des résultats

Article 35 – Régime général des connaissances antérieures et des connaissances antérieures standards

Article 36 – Stipulations spécifiques aux connaissances antérieures et connaissances antérieures standards

Article 37 – Régime des résultats

Chapitre 7 – Résiliation

Article 38 – Principes généraux

Article 39 – Résiliation pour événements extérieurs au marché

Article 40 – Résiliation pour événements liés au marché

Article 41 – Résiliation pour faute du titulaire

Article 42 – Résiliation pour motif d'intérêt général

Article 43 – Décompte de résiliation

Article 44 – Remise des prestations et des moyens matériels permettant l'exécution du marché

Article 45 – Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire

Chapitre 8 – Différends

Article 46 – Règlement des différends entre les parties

Annexes – Tables

Annexe 1 – Tableau de concordance 2009-2021

Annexe 2 – Table des principaux délais du CCAG-FCS (par mots directeurs)

Annexe 3 – Table chronologique de la jurisprudence citée dans le CCAG-FCS

Annexe 4 – Table des abréviations

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire ou autre service de presse.

Contact Presse : Nathalie Veuillotte

06.17.42.24.44 / nathalie.veuillotte@berger-levrault.com

Plus d'information sur berger-levrault.com rubrique « Maison d'Édition »